

## DESCRIPTION DE FONCTIONS

### 1. TITRE D'EMPLOI : Préposé(e) aux bénéficiaires chef d'équipe (3477)

### 2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Personne qui, tout en travaillant comme préposé ou préposée aux bénéficiaires, assure la coordination des activités d'un groupe de préposés aux bénéficiaires. Elle voit également à leur entraînement qui est orienté vers l'apprentissage et l'intégration des connaissances notamment : des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB), de la prévention et contrôle des infections ainsi que l'approche relationnelle de soins (ARS).

### 3. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS RELIÉES À LA FONCTION

Le PAB chef d'équipe en milieu de vie contribue à améliorer la qualité et la sécurité des soins et services offerts aux résidents en Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Pour ce faire, il offre du soutien et de la formation auprès des PAB des milieux de vie pour transmettre les meilleures pratiques cliniques spécifiques en CHSLD. De plus, il fait appel à son expertise développée auprès de la clientèle hébergée et agit comme personne-ressource et modèle de rôle auprès de ses pairs lorsque des situations cliniques complexes surviennent (ex : gestion des comportements de type symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD), application de l'ARS, programmes cliniques déployés en CHSLD, etc.) Finalement, il participe au processus d'évaluation des pratiques cliniques en milieu de vie en réalisant, entre autres, des audits de conformité lorsque requis et en participant au déploiement de la Politique d'hébergement en soins de longue durée.

Par son implication dans le développement et la diffusion du programme d'accueil, d'orientation et d'intégration des nouveaux employés, le PAB chef d'équipe contribue à favoriser une intégration réussie ainsi qu'une rétention accrue dans le temps. Plus largement, il contribue également à promouvoir et à valoriser le travail des PAB.

### 4. TÂCHES SPÉCIFIQUES

4.1 Travaille en collaboration avec les gestionnaires et leur représentant pour soutenir les activités de déploiement des programmes cliniques spécifiques au secteur de l'hébergement et le développement du milieu de vie ainsi que les meilleures pratiques organisationnelles :

- Promeut les pratiques cliniques exemplaires en lien avec les activités d'alimentation, la prévention des chutes, l'utilisation optimale des mesures de contrôle, la prévention du déconditionnement physique et psychosocial, la prévention des plaies de pression et les soins de fin de vie ;
- Participe à la mise à jour des tests d'ajustement pour les masques N95 à titre d'ajusteur local ;

4.2 Contribue à l'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins et services en réalisant des audits à la demande du gestionnaire ;

#### 4.3 Soutient l'application des meilleures pratiques spécifiques aux soins et services offerts en CHSLD :

- Agit comme formateur de l'approche relationnelle de soins et conseille ses collègues dans son déploiement ;
- Promeut l'intégration des comportements de bientraitance valorisés par la Roue de l'approche relationnelle ;
- Accompagne les équipes dans la mise en place des plans d'intervention individualisés et des stratégies permettant une gestion optimale des SCPD ;
- Soutient l'utilisation des outils harmonisés permettant de personnaliser les soins et services offerts en respectant les intérêts et besoins de la clientèle (plan de travail, histoire de vie, outil de communication inter-quart, etc) ;
- Renforce l'utilisation des principes de déplacement sécuritaire des personnes (PDSP) incluant l'utilisation adéquate des équipements de soins et de mobilisation ;
- Agit comme modèle à titre de champion PCI dans l'application des mesures et protocoles de prévention et contrôle des infections ;
- Intègre et diffuse les orientations ministérielles pour la qualité du milieu de vie en appuyant le déploiement de la Politique de l'hébergement en soins de longue durée.

#### 4.4 Participe au développement des connaissances de ses pairs :

- Contribue à la mise à jour et à la diffusion du programme d'accueil et d'intégration des PAB nouvellement embauchés ;
- Dispense de la formation planifiée au plan de développement des compétences ;
- Élabore et diffuse des capsules d'information propres à la pratique des PAB en CHSLD conjointement avec la DSI et son gestionnaire ;
- Transmet son savoir et ses connaissances de la pratique PAB en CHSLD à ses collègues par le mentorat et du coaching auprès de ses pairs.

#### 4.5 Contribue à la reconnaissance et à la valorisation du rôle de PAB en CHSLD en :

- Partageant son expertise lors de divers comités interdisciplinaires et de travail (ex : comité milieu de vie local) ;
- Facilitant l'intégration des nouveaux employés par le support et l'accompagnement dans leur milieu ;
- Participant à la mise à jour des documents et pratiques cliniques des PAB en CHSLD.

## 5. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Au CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal, la sécurité des usagers, résidents, employés, médecins, stagiaires et bénévoles est de première importance.

Afin d'assurer la sécurité de tous, les employés, médecins, stagiaires, bénévoles et personnes liées par contrat de service appelés à travailler ou contribuer dans le processus de prestation des soins et services ont des obligations et des responsabilités relatives à la sécurité. À ce titre, le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal s'attend à ce que chacun d'eux s'acquitte des responsabilités suivantes :

- 5.1. Prendre les moyens nécessaires et pertinents dans le cadre de leur fonction afin de ne pas compromettre leur propre sécurité, la sécurité des usagers, des résidents, des familles, des visiteurs ou des collègues ;
- 5.2. Respecter les politiques et procédures relatives à la sécurité et à la qualité des soins, et ce, afin d'assurer une saine gestion des risques, telles la politique de prestation sécuritaire des soins et services de santé, la politique de double identification de l'utilisateur, la politique relative à la carte d'identité, la procédure de déclaration des incidents et des accidents, etc. ;
- 5.3. Respecter et appliquer les normes, les bonnes pratiques ou méthodes de travail pertinentes à leur fonction qui ont un impact sur la sécurité, telles que l'utilisation des PDSP, la protection des mots de passe informatique, l'administration sécuritaire des médicaments, le protocole d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle, etc. ;
- 5.4. Respecter les procédures lors de mesures d'urgence telles les procédures d'intervention en situation d'agressivité ou de violence, lors de fugue de patient, lors d'incendie, etc. ;
- 5.5. Respecter et appliquer les mesures d'hygiène de base et de prévention et contrôle des infections. ;
- 5.6. Signaler à leur supérieur immédiat (ou à un gestionnaire en responsabilité) ou déclarer, le cas échéant, les incidents et les accidents impliquant un usager, visiteur, les biens de l'utilisateur ou ceux de l'établissement, y compris le signalement de tout appareil défectueux ;
- 5.7. Suggérer ou appliquer les mesures préventives et correctives à la suite d'événements ou lorsque des situations à risques surviennent ;
- 5.8. Collaborer à toute enquête interne ou externe en matière de gestion des risques. ;
- 5.9. Participer, le cas échéant, à une démarche de divulgation faite au patient, à un résident ou à son représentant à la suite d'un accident.

## 6. EXIGENCES

### Formation académique :

DEP en assistance à la personne en établissement de santé Ou DEP en assistance à la personne en établissement et à domicile (APED-5358) Ou DEP en assistance à la personne à domicile (APAD-5317-870h) Ou AEP en soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée (375h-4248) ;

Ou Attestation de formation de 750 h dans un établissement reconnu par le CIUSSS ou DEP en santé, assistance et soins infirmiers (SASI-5325) Ou Avoir complété la 1<sup>re</sup> année du cursus scolaire et avoir réussi un stage au DEC en soins infirmiers et posséder la carte PDSB/PDSP et RCR émise par une autorité compétente Ou Avoir complété la 1<sup>re</sup> année du cursus scolaire et avoir réussi un stage au BAC en soins infirmiers et posséder la carte PDSB/PDSP et RCR émise par une autorité compétente ;

Ou Avoir complété et réussi le bloc 1 incluant un stage au DEP SASI et posséder la carte PDSB/PDSP et RCR émise par une autorité compétente ;

Ou Détenir un minimum de trois (3) ans d'expérience à titre de préposé(e) aux bénéficiaires dans le secteur du réseau de la santé et des services sociaux. Aux fins d'application, la notion de secteur de la santé et des services sociaux est celle définie à l'article 15.23 des dispositions nationales de la convention collective Ou Détenir une expérience minimale de quarante-cinq (45) jours de travail à titre de préposé(e) aux bénéficiaires au sein du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal au cours des cinq (5) dernières années.

### **Exigence d'expérience :**

De plus détenir l'équivalent de deux (2) ans d'expérience à titre de préposé(e) aux bénéficiaires en CHSLD, dans le réseau de la santé.

Réussir le test pratique sur les principes de déplacement sécuritaire des personnes (PDSB/PDSP) et l'approche relationnelle de soins (ARS) ainsi que sur les compétences pédagogiques (facilité à parler en public, exprimer ses propos de façon structurée).

### **Compétences requises :**

- Orientation vers les partenaires ;
- Orientation vers l'amélioration continue ;
- Capacité à œuvrer dans un contexte de transformation ;
- Habiletés de communication supérieures ;
- Leadership.

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, nous sommes animés par des valeurs organisationnelles qui définissent notre philosophie de gestion et qui encadrent nos actions. Les valeurs qui nous unissent sont la collaboration, le professionnalisme, la qualité des soins et services, la communication et le respect.